



Casablanca, le 30 décembre 2009

AVIS N°156/09
AVENANT A L'AVIS N°240/08
RELATIF A L'INTRODUCTION EN BOURSE DE L'EMPRUNT
OBLIGATAIRE SAMIR, TRANCHE 'A' DU 31/12/2008

Avis d'approbation de la Bourse de Casablanca n°19/09 du 29 décembre 2009
Visa du CDVM n°VI/EM/041/2009 du 29 décembre 2009

Vu le dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993, modifié et complété par les lois n°34-96, 29-00, 52-01 et 45-06 relatif à la Bourse des Valeurs, et notamment son article 14 bis,

Vu les dispositions du Règlement Général de la Bourse des Valeurs, approuvé par l'arrêté du Ministre de l'économie et des Finances n°1268-08 du 7 juillet 2008 et notamment son article 1.1.12.

Suite au visa du CDVM n°VI/EM/041/2009 du 29 décembre 2009 sur l'avenant à la note d'information relative à l'emprunt obligataire de la SAMIR.

ARTICLE 1

Les renseignements relatifs au taux d'intérêt facial et de la prime de risque de l'emprunt obligataire SAMIR, tranche A, du 31 décembre 2008, sont modifiés comme suit :

Tranche A

| | |
|------------------------------|--|
| Taux d'intérêt facial | 6,00%. Le taux d'intérêt nominal est déterminé par référence à l'interpolation linéaire sur 7 ans (soit 4,4%) de la valeur de marché des bonds du Trésor 5 ans interpolée par la courbe secondaire des bonds du Trésor 5 ans (4,26%) et la valeur de marché des bonds du Trésor 10 ans interpolée par la courbe secondaire des bonds du Trésor 10 ans (soit 4,59%) au 04/12/2008. Le taux d'intérêt nominal correspond au taux de référence (soit 4,4%) majoré d'une prime de risque de 160 pbs. |
| Prime de risque | 160 points de base |

Toutes les autres caractéristiques des titres de la tranche A, telles que publiées dans l'avis n°240/09 du 19 décembre 2008, restent inchangées.

ARTICLE 2

Cet avenant abroge et remplace les dispositions relatives à la description du taux d'intérêt facial, et mentionnée dans l'avis n°240/09 du 19 décembre 2008 relatif à l'emprunt obligataire de la SAMIR, tranche A.

Cette modification sera portée sur les caractéristiques de cotation des titres le 31 décembre 2009.

Direction Marchés